

Initiatives ministérielles

Le gouvernement ne sait pas quoi faire du pays, naguère un grand pays. Il a pris un pays aux incroyables possibilités qui est extrêmement divers, mais qui était très tolérant, et il en a fait un pays où personne n'est sûr d'avoir encore un avenir ici.

Il l'a transformé en un pays où les anglophones luttent contre les francophones, les blancs font de la discrimination contre les noirs et les régions se dressent les unes contre les autres. Nous avons des émeutes raciales à Toronto et dans ma région, à Dartmouth et à Halifax. Nous avons des conditions économiques qui poussent les jeunes noirs à cesser de croire que le système va s'améliorer et à prendre les choses en main.

• (2150)

Nous avons eu des flambées de racisme contre la collectivité sikh dans l'ouest du Canada. Les Canadiens d'un océan à l'autre ont perdu le sentiment d'appartenir à une nation et ont commencé à se demander s'il y a même de l'espoir pour notre pays. Ce n'est qu'après quelques années de faillite des politiques suivies par le gouvernement.

Pour conclure, je souhaiterais que nous puissions appliquer ce projet de loi au gouvernement conservateur. J'ai parlé de la réorganisation et des réunions de créanciers. Je voudrais que nous puissions appliquer ce projet de loi au gouvernement parce que, dans ce cas, le public canadien, je pense, lui donnerait son préavis de dix jours, comme le font les banques quand elles nomment un syndic. Les Canadiens nommeraient pour ce gouvernement un syndic qui serait le directeur général des élections de notre pays.

Les actionnaires, les Canadiens d'un océan à l'autre, seraient appelés à voter. Ils proposeraient un plan de réorganisation, dont le premier point consisterait à se débarrasser du conseil d'administration, soit du Cabinet et de son premier dirigeant, c'est-à-dire le premier ministre du Canada, qu'ils expédieraient au Sud.

Si nous pouvions faire avec ce gouvernement ce que les entreprises peuvent faire aujourd'hui quand elles se trouvent en difficulté, peut-être aurions-nous quelque espoir en l'avenir.

Les Canadiens ne pardonneront jamais à ce gouvernement ce qu'il a fait à ce magnifique pays au cours des dernières années. Tout ce que le gouvernement conserva-

teur va laisser à ce grand pays, c'est huit années de gabegie.

Je voudrais, comme dernier commentaire concernant ce projet de loi, rappeler ce qu'a dit Trotski et qui convient à merveille à ce gouvernement. Cette déclaration traduit bien ce que je ressens et ce que les Canadiens ressentent devant la façon dont ce gouvernement a conduit notre économie droit à sa perte. Il a dit: «Vous êtes des individus isolés et pitoyables. Vous êtes des faillis. Vous n'avez plus rien à faire ici. Retournez à votre place qui est la poubelle de l'histoire.»

Je vous assure que la prochaine fois que les Canadiens auront l'occasion de juger ce gouvernement, ils se souviendront de cette citation et du fait que ce gouvernement est voué à grossir les cendres de l'histoire.

M. Phillip Edmonston (Chambly): Monsieur le Président, j'ai observé avec beaucoup d'intérêt le déroulement périlleux de l'étude du projet de loi C-22, Loi modifiant la Loi sur la faillite et la Loi sur l'insolvabilité, présenté par le gouvernement.

Un député a demandé si j'appuierais le projet de loi. À la différence de mon collègue libéral, je n'appuierai pas le projet de loi car, comme le projet de loi sur le référendum, il comporte des lacunes graves. Il y a quelque chose qui ne va pas dans un projet de loi lorsqu'il ne fait pas ce qu'il doit faire. Ce projet de loi ne mérite pas d'être appuyé car il ne protège pas les salaires des travailleurs.

Pour répondre de façon plus précise à la question de l'autre côté, un mauvais projet de loi, c'est un mauvais projet de loi qui est un mauvais projet de loi.

Permettez-moi de refaire l'historique de la Loi sur la faillite et de la Loi sur l'insolvabilité. C'est très important. Elle remonte à 1949. La dernière refonte importante de la Loi sur la faillite date de 1949. Dès 1970, un comité d'étude avait produit un rapport qui indiquait que la loi de 1949 correspondait essentiellement à la situation qui régnait en 1949. Ce qui signifie que l'argent qu'on y garantissait aux gens, aux travailleurs était exprimé en dollars de 1949, c'est-à-dire des sommes très peu élevées.

Le projet de loi qui est présentement à l'étude n'est pas équilibré. Il faut cependant reconnaître au ministre le mérite d'avoir présenté à l'origine un projet de loi qui